



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2012

Délibération n°2012-40

Mise au point du dossier de demande d'offre finale (DDOF pour le contrat de partenariat de l'opération C@mpus prometteur)

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 modifié portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et les statuts annexés, notamment l'article 15.

Exposé des motifs :

A l'issue des phases PPS et PPD de la procédure de dialogue compétitif, il subsiste, sur la base du programme envisagé, un dépassement de coût de l'ordre de 30% sur la globalité des volets. C'est pourquoi la mise au point du DDOF suppose une stratégie d'optimisation économique combinant les 3 volets suivant :

- une pleine exploitation de la concurrence entre candidats induite par le dialogue compétitif,
- l'actionnement de leviers pour augmenter le montant net mobilisable pour le financement du projet,
- une diminution du périmètre du projet de l'ordre de 10%.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la stratégie en 3 volets envisagée pour la mise au point du DDOF de l'Opération C@mpus prometteur, stratégie pouvant comporter notamment une diminution du périmètre du projet jusqu'à 10%, et donne mandat au président pour en finaliser la mise en œuvre en concertation avec les financeurs de l'opération lors du Comité de pilotage UEB C@mpus prévu le 12 décembre.

Après mise au point selon les instructions issues de ce Comité de pilotage, le DDOF sera adressé aux candidats le 21 décembre.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 19 Refus de participer au vote :
 Pour : 16
 Contre : 3
 Abstentions :

Délibération adoptée

Visa du Président

**Pièces jointes au présent document : une note de cadrage économique
Transmis au recteur Chancelier des universités le :**